

**Présents :** MARCUS Martine, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, MALJEAN Claudy, VILLEMIN Thibaut

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

Convocation : 23/06/2020

Affichage : 30/06/2020

### N° 15-2020 : Compte de gestion 2019 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 7 voix le compte de gestion de l'exercice 2019 de la commune qui s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	27 034.31	0.00	- 9 306.94	0.00	17 727.37
Fonctionnement	350 876.31	0.00	12 756.88	0.00	363 633.19
Total	377 910.62	0.00	3 449.94	0.00	381 360.56

### N° 16-2020 : Présentation et vote du compte administratif 2019 (commune)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture au 31/12/18	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	27 034.31	0.00	- 9306.94	17 727.37
Fonctionnement	350 876.31	0.00	12 756.88	363 633.19
<b>TOTAL</b>	<b>377 910.62</b>	<b>0.00</b>	<b>3 449.94</b>	<b>381 360.56</b>

Adopte par 6 voix pour le compte administratif 2019 de la commune.

Le Maire ne participe pas au vote et sort durant le délibéré.

### N° 17-2020 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 (commune)

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest	27 034.31		- 9 306.94	Dépenses 15 500		17 727.37 €
				Recettes 0.00 €		
Fonct	350 876.31	0.00	12 756.88			363 633.19 €

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide par 7 voix d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>363 633.19 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>0.00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>363 633.19 €</b>
Total affecté au c/1068	<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0.00 €</b>

**N° 18-2020 : Compte de gestion 2019 - SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 7 voix le compte de gestion de l'exercice 2019 de la commune qui s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	4 946.95	0.00	291.93	5 238.88
Fonctionnement	18 615.17	0.00	- 3 575.45	15 039.72
Total	23 562.12	0.00	- 3283.52	20 278.60

**N° 19-2020 : Présentation et vote du compte administratif 2019 (Service des eaux)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture au 31/12/18	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
<b>Investissement</b>	4 946.95	0.00	291.93	5 238.88
<b>Fonctionnement</b>	18 615.17	0.00	- 3 575.45	15 039.72
<b>TOTAL</b>	<b>23 562.12</b>	<b>0.00</b>	<b>- 3 283.52</b>	<b>20 278.60</b>

- Vote par 6 voix et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire ne participe pas au vote et sort durant le délibéré.

**N° 20-2020 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 (Service des Eaux)**

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest	4 946.95		291.93	Dépenses 0.00 €	0.00 €	5 238.88 €
				Recettes 0.00 €		
Fonct	18 615.17	0.00 €	- 3 283.52			15 039.72

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide par 7 voix d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>15 039.72 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>0.00€</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>15 039.72 €</b>
Total affecté au c/1068	<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0.00 €</b>

**N° 21-2020 : Budget primitif 2020 - Commune**

Le Conseil Municipal vote par 7 voix le budget primitif 2020 de la commune

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>167 871.63 €</b>	<b>444 780.19 €</b>
<b>Section investissement</b>	<b>58 600.00 €</b>	<b>58 600.00 €</b>

**N° 22-2020 : Vote des taux des taxes locales**

Le conseil municipal par 7 voix décide de maintenir pour l'année 2020 les taux des taxes directes locales de l'année 2019.

Taux votés pour l'année 2020 :

- Taxe foncière (bâti)	3.93 %
- Taxe foncière (non bâti)	8.91 %
- CFE	9.32 %

**N° 23-2020 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales de 2020 et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les personnes ci-après :

Commissaires titulaires		
Nom - Prénom	Adresse	
HAZARD Guy	2, rue de l'école	55300 VALBOIS
DUVAL Alain	24, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
VILLEMEN Thibaut	19, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
MARCUS Hubert	12, rue des Vignes	55300 VALBOIS
SIMONET Pierre	1, rue des Vignes	55300 VALBOIS
GAURAT Jean-Pierre	3, rue du Moulin	55300 VALBOIS
MORGE Michel	12, rue de l'école	55300 VALBOIS
MORGE Bertrand	6, rue de la carrière	55300 VALBOIS
RITOUET Thierry	3, rue basse	55300 VALBOIS
SOMEIL Guy	25, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
BRICAULT Brigitte	32, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
DUMENY Catherine	28, rue des Fontaines	55300 VALBOIS

Commissaires suppléants		
Nom - Prénom	Adresse	
MALJEAN Claudy	5, rue Haute	55300 VALBOIS
NICOLAS Christophe	2, rue Haute	55300 VALBOIS
BERTRAND Monique	1, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
HUSSON Jean-Paul	4, rue de la carrière	55300 VALBOIS
FONTAINE Guy	16, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
SOMEIL Céline	25, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
SOMEIL Gilles	2 bis, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
VILLEMEN Fanny	19, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
DRAPIER François	Lieu-dit « Le Hullin »	55300 VALBOIS
LINDERS Johanna	24, rue des Fontaines	55300 VALBOIS
HAZARD Jean	3, rue de la carrière	55300 VALBOIS
CLOSSET Jacques	9, rue des Fontaines	55300 VALBOIS

## **N° 24-2020 : Délégués au PNRL**

Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement général des conseils municipaux il est nécessaire de nommer des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au Syndicat mixte du PNRL.

### **Sont nommés à l'unanimité :**

**Délégué titulaire** : VILLEMINE Thibaut

**Délégué suppléant** : MARCUS Hubert

## **N° 25-2020 : Etude devis entretien espaces verts**

Le maire présente à l'assemblée différentes offres pour l'entretien des espaces verts, bordures de routes, caniveaux, entretien cimetière, à savoir :

- BUREL (micro entreprise) 14 000 € TTC/an soit entre 3500 et 4667 € par passage hors caniveaux
- RV Environnement : 1320 € TTC par passage hors caniveaux
- PAYSAGE 55 : 20 046 €/an soit 4 746 € TTC par passage hors nettoyage caniveaux d'un montant de 1 620 € par passage

L'entreprise INOV Paysage de Xivray Marvoisin doit adresser une offre courant de la semaine prochaine.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise RV Environnement pour un coût de 1 320 euros TTC par passage.

## **N° 26-2020 : Attribution d'un numéro de maison**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le numéro 2 bis à la maison de M. SOMEIL Gilles, ( 1<sup>ère</sup> maison située à droite à l'entrée du village en direction de Savonnières), rue des Fontaines.

### **Travaux monument du « Lion »**

Le Maire présente un devis pour une intervention sur le monument du « Lion » (nettoyage, réparation et traitement anti-mousse de l'atelier du Lavoir pour un montant de 1 380 € HT

Ainsi qu'une offre d'entretien annuel de l'ensemble du monument pour un coût de 250 €HT

Le Conseil Municipal souhaite se renseigner sur d'éventuelles aides possibles avant de s'engager sur la réalisation des travaux.

### **Réception des affouages**

La réception des affouages 2019/2020 se déroulera le mercredi 15 juillet à 9 heures, rendez-vous devant l'église de Senonville.

### **Application Panneau Pocket**

Présentation de l'application Panneapocket permettant la diffusion par la commune des événements locaux, alertes sur le téléphone ou tablette. Il suffit aux administrés de télécharger gratuitement l'application pour recevoir les notifications de la commune.